

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

N° 2025-04-02

Séance du 13 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq

Et le treize juin

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, M. Marcel OLLIER, M. Sylvain OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

Absents excusés : /

Absents : Mme Nathalie LAVAL, Mme Géraldine GOURGEONNET

Date de la convocation : 06 juin 2025

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : VENTE DES PARCELLES B 466, 467, 233

Madame le Maire informe le conseil Municipal que **Mme Lisa MARION** souhaite acquérir les parcelles B 466, 467 issues de la parcelle B 234 et la parcelle B 233 à la suite de la division cadastrale du géomètre GEOVAL.

Madame le Maire propose de céder à Mme Lisa MARION, les parcelles B 466 d'une superficie de 2a 56 ca soit 256 m², B 467 d'une superficie de 57ca soit 57 m² issues de la parcelle B 234 et la parcelle B 233 d'une superficie de 13ca soit 13 m² pour un prix de 1,50 € le m².

A l'unanimité, le conseil municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décide :

- De céder les parcelles B 466, 467 et 233 à Mme Lisa MARION d'une superficie totale 326 m² pour un prix de 1.50 € le m² soit 489 €.
- Les frais notariés sont à la charge des acquéreurs ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente auprès de l'office notarial VAL 19-63 ayant son siège à Ussel (19200)

Votants : 09	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 19/06/2025
Et de la publication le 19/06/2025

A MONESTIER-MERLINES, le 19/06/2025

Le Maire,

Nathalie LE GALL

Date de transmission de l'acte: 19/06/2025
Date de réception de l'AR: 19/06/2025
019-211914106-20250402-DE

AGEDI

Date de transmission de l'acte: 19/06/2025

Date de reception de l'AR: 19/06/2025

019-211914106-20250402-DE

AGEDI

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet de la deliberation

Le conseil municipal

Reunions

Ordre du jour

Seance du 13 juin 2025

Le conseil municipal

Reunions

A l'issue de la seance, le conseil municipal de la commune de Monestier Merlines a deliberé sur l'ordre du jour et a adopté les décisions suivantes :

1. Le conseil municipal a approuvé le budget de la commune de Monestier Merlines pour l'année 2025.

2. Le conseil municipal

3. Le conseil municipal

4. Le conseil municipal

5. Le conseil municipal

OBJET : VENTE DES PARCELLES B 406, 407 ET 408

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Lisa MARION souhaite vendre les parcelles B 406, 407 et 408 situées au lieu-dit LAVAL.

M. le Maire propose de voter à l'unanimité la vente des parcelles B 406 d'une superficie de 1,25 m² pour un prix de 1,50 €, B 407 d'une superficie de 1,25 m² pour un prix de 1,50 € et B 408 d'une superficie de 1,25 m² pour un prix de 1,50 €.

Le conseil municipal a délibéré et a adopté la vente des parcelles B 406, 407 et 408 à Mme Lisa MARION d'une superficie totale de 3,75 m² pour un prix total de 4,50 €.

Le conseil municipal a également décidé de charger M. le Maire de signer l'acte de vente auprès de l'office notarial.

Le conseil municipal a décidé de voter à l'unanimité la vente des parcelles B 406, 407 et 408 à Mme Lisa MARION d'une superficie totale de 3,75 m² pour un prix total de 4,50 €.

Le conseil municipal a décidé de voter à l'unanimité la vente des parcelles B 406, 407 et 408 à Mme Lisa MARION d'une superficie totale de 3,75 m² pour un prix total de 4,50 €.

Le conseil municipal a décidé de voter à l'unanimité la vente des parcelles B 406, 407 et 408 à Mme Lisa MARION d'une superficie totale de 3,75 m² pour un prix total de 4,50 €.

Le conseil municipal a décidé de voter à l'unanimité la vente des parcelles B 406, 407 et 408 à Mme Lisa MARION d'une superficie totale de 3,75 m² pour un prix total de 4,50 €.

Le conseil municipal a décidé de voter à l'unanimité la vente des parcelles B 406, 407 et 408 à Mme Lisa MARION d'une superficie totale de 3,75 m² pour un prix total de 4,50 €.

Le conseil municipal a décidé de voter à l'unanimité la vente des parcelles B 406, 407 et 408 à Mme Lisa MARION d'une superficie totale de 3,75 m² pour un prix total de 4,50 €.

Le conseil municipal a décidé de voter à l'unanimité la vente des parcelles B 406, 407 et 408 à Mme Lisa MARION d'une superficie totale de 3,75 m² pour un prix total de 4,50 €.

Le conseil municipal a décidé de voter à l'unanimité la vente des parcelles B 406, 407 et 408 à Mme Lisa MARION d'une superficie totale de 3,75 m² pour un prix total de 4,50 €.